

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHALLES.

Demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 12 Mwc, d'un poste de livraison, de quatre postes de transformation et de trois citernes d'eau souple d'incendie de 120 m³, au lieu-dit « Le Châtaignier », sur la commune de CHALLES.

Par arrêté N° DCPAT 2026-0072 du 17 mars 2026, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de CHALLES ainsi que sur la demande de permis de construire N° PC 072 053 24 Z0005 déposée par la Société IEL EXPLOITATION 95, située 41 ter, boulevard Carnot – 22 000 SAINT-BRIEUC, relative à la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 12 Mwc, d'un poste de livraison, de quatre postes de transformation et de trois citernes d'eau souple d'incendie de 120 m³, au lieu-dit « Le Châtaignier », sur la commune de CHALLES, pendant trente et un jours consécutifs, du lundi 13 avril 2026 à 14 h 00 au mercredi 13 mai 2026 à 17 h 00, dans la commune de CHALLES.

Le parc projeté présente une emprise clôturée d'environ 12 hectares sur un terrain situé au lieu-dit « Le Châtaignier », sur la commune de CHALLES (parcelles OD 0194, OD 0288, OD 0289, OD 0290, OD 0303, OD 0304, OD 0305, OD 0306, OD 0312, OD 0316, OD 0318, OD 0319, OD 0357, OD 0479, OD 0482, OD 0483, OD 0486, OD 0488, OD 0480). L'ancrage au sol des structures sera réalisé par des pieux battus. L'angle d'orientation des panneaux sera entre 15° et 20°. La hauteur maximale des structures sera de 2,7 (+/- 30 cm) mètres. Le nombre des modules photovoltaïques sera d'environ 20 010 modules.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit trente et un jours consécutifs, du lundi 13 avril 2026 à 14 h 00 au mercredi 13 mai 2026 à 17 h 00**, dans la commune de CHALLES. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers relatifs à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) et à la demande de permis de construire sur support papier sont consultables en mairie de CHALLES – 2, Route de Château-du-Loir – 72 250 CHALLES, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public (sous réserve de modifications éventuelles) :

- Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45
- Le mardi : de 9h00 à 12h00

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune de CHALLES – 2026 ») et peut également être consulté à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Madame Catherine PAPIN, secrétaire à la retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de CHALLES. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- **Le lundi 13 avril 2026 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Le jeudi 23 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Le mardi 5 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Le mercredi 13 mai 2026 de 14 h 00 à 17 h 00**

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie de CHALLES, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie – 2, Route de Château-du-Loir – 72 250 CHALLES, soit sur le site internet des services de l'État en Sarthe mentionné ci-dessus en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr.

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par la commissaire enquêtrice lors de ses permanences, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la commune CHALLES ainsi qu'auprès de la Société IEL EXPLOITATION 95, située 41 ter, boulevard Carnot – 22 000 SAINT-BRIEUC.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de CHALLES ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 12 Mwc, d'un poste de livraison, de quatre postes de transformation et de trois citernes d'eau souple d'incendie de 120 m³, au lieu-dit « Le Châtaignier », sur la commune de CHALLES.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.

La commune de CHALLES est l'autorité compétente pour adopter la déclaration de projet emportant approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme (éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête).